

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS154

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 13 QUATER

- I. – Supprimer l’alinéa 3.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition introduite par le Sénat qui exonère plus encore que ce n'est le cas actuellement le secteur du BTP dans les outre-mers, alors que ce secteur est pleinement intégré dans le plan de relance du Gouvernement.